



**Udaaf**  
Pyrénées-  
Atlantiques

UNIS POUR LES FAMILLES

**Assemblée Générale du 04 mai 2024**

# **Rapport d'Activité 2023**

# Sommaire

- Le mot de la Présidente
- Qui sommes-nous ?
- L'Udaf64 en bref
- L'Udaf64 en quelques chiffres
- L'organigramme
- Nos missions
- Nos associations adhérentes
- Les représentations
- Les faits marquants de l'année
- Vie de notre projet associatif
- Infos pratiques pour 2024

# Le Mot de la Présidente



2023, une année encore difficile pour les familles avec une inflation qui touche le logement, l'énergie, le pouvoir d'achat en général.

Et bien sûr, une famille fragilisée est une famille vulnérable à tous les risques économiques, éducatifs, sociaux.

C'est pourquoi, dans nos représentations, notre attention a encore redoublé pour que cette fragilité pour le moins, ne soit pas aggravée.

Car, plus que jamais, dans ce contexte difficile, nous devons être force de proposition, volontaires et persuasifs auprès des élus et institutions sur l'ensemble des sujets qui touchent au quotidien des familles.

Notre équipe et tous nos bénévoles se sont mobilisés dans ce sens par une présence et une écoute de tous les instants et en se faisant l'interprète des plus fragiles dans les instances où nous avons des représentants.

2023, une année riche aussi de réflexion et de partage qui a débouché sur la naissance de notre projet et qui a vu le commencement de sa mise en œuvre.

2023 a vu naître et progresser notre projet associatif. 2024 doit être l'année qui verra la mise en place des actions qui en découlent.

2023 a aussi été l'année où nous avons travaillé sur notre communication et nous avons ouvert notre site internet.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs de notre UDAF pour leur activité 2023. Je pense à nos salariés bien sûr mais aussi et surtout à nos bénévoles et à nos représentants.

Un merci très chaleureux également à tous les Présidents de nos associations adhérentes et à leurs membres pour les actions qu'ils ont menées en 2023 car une UDAF c'est avant tout une union d'associations au service de toutes les familles dans tous leurs domaines d'intervention.

Pour 2024, je souhaite que nous nous enrichissions de nouvelles associations adhérentes qui, par leur force de proposition, nous aideront à être ensemble toujours plus « Unis pour les Familles ».

Amicalement.

Danielle Fillion

# Qui sommes-nous ?

## Notre histoire

⇒ 1945

Une volonté gouvernementale de redressement démographique et reconstruction nationale amène la création de L'Unaf et des Udaf.

L'Union Nationale des Associations Familiales et chaque Union Départementale des Associations Familiales sont organisées sous forme associative et financées par des fonds publics.

L'idée principale est de donner à la famille, les moyens d'être représentée et défendue.

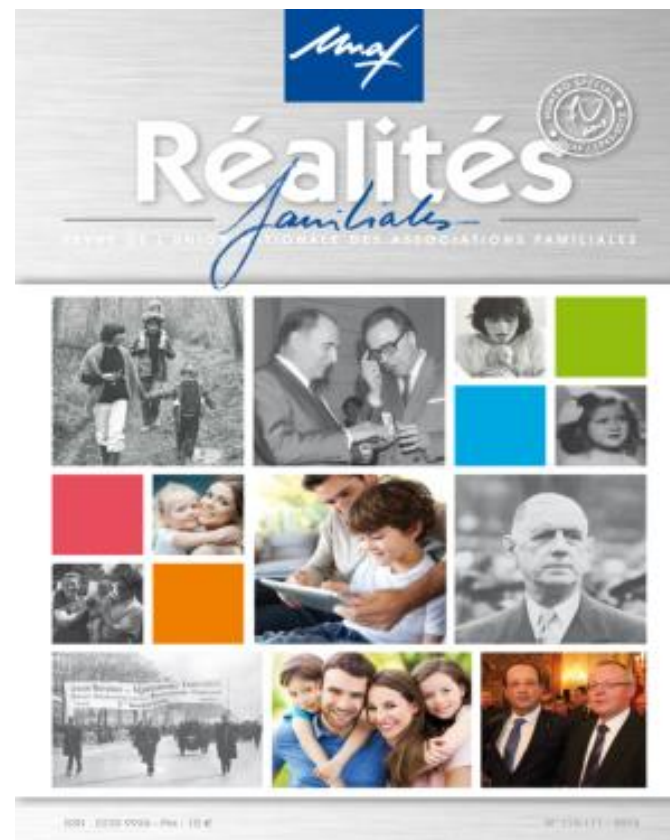
⇒ La loi de 1975

L'UNAF et les UDAF ne représentent plus seulement les familles françaises mais **toutes les familles vivant en France** qu'elles soient françaises ou étrangères.

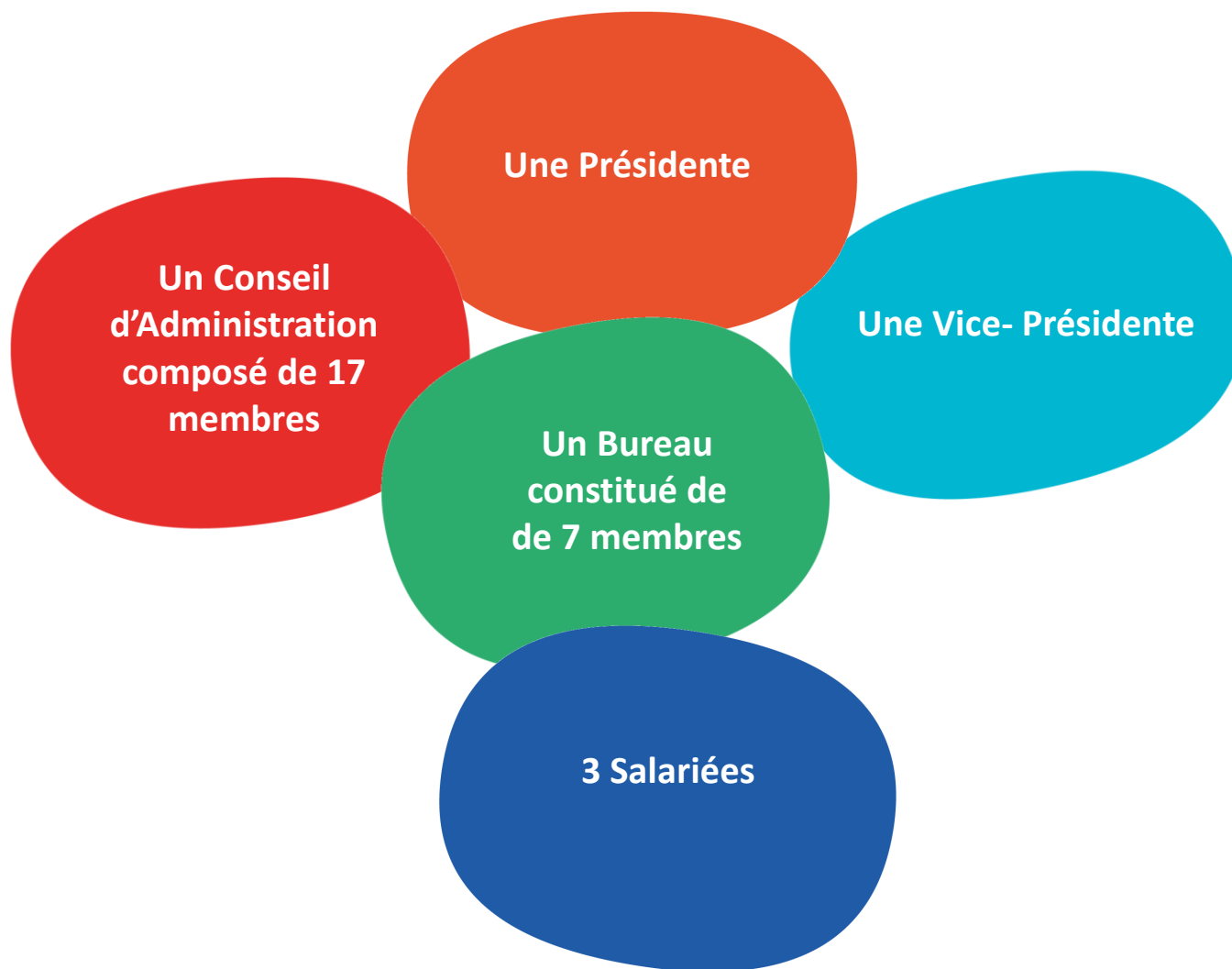
⇒ 27 novembre 2021

Disparue en 2008, l'Udaf des Pyrénées-Atlantiques est reconstituée à l'initiative de 6 mouvements familiaux.

Son but déclaré, tel qu'il apparaît au journal officiel, est « **d'assurer, au point de vue matériel et moral, la défense des intérêts moral et matériel des familles** ». L'Udaf64 est **apolitique et non confessionnelle**. Les associations familiales, les fédérations et sections départementales qui la composent représentent toute la diversité du mouvement familial, ce qui renforce sa légitimité.



# L'Udaf64 en bref



# L'Udaf64 en quelques lignes

L'Udaf64 est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Ses missions sont définies par le Code de l'action sociale et des familles. Principal organe décisionnel de notre association, le Conseil d'Administration a un rôle essentiel : il prend les décisions en matière de gestion de l'association, et de mise en œuvre du Projet associatif. Il est également en charge du développement associatif et de la vie institutionnelle et politique de l'Udaf.

Depuis 2021, Danielle FILLION est élue Présidente de l'Udaf64 par le Conseil d'Administration.

Avec le Bureau, elle s'attache à mettre en œuvre les projets décidés par le Conseil d'Administration. Elle assure également le bon fonctionnement de l'Udaf 64.

# Les Membres du Bureau

**Danielle FILLION**  
Présidente

**Séverine BOUZIN**  
Vice-Présidente

**René ARRIBARAT**  
Trésorier

**François BAJ**  
Secrétaire Général

**Inès AZAIS**  
Secrétaire Adjointe

**Gérard ROBESSON**  
Administrateur

**Isabelle RUCHAT**  
Administratrice

# Les Membres du Conseil d'Administration

**Elgrine AREQUION**  
Administratrice

**Catherine BENELLI**  
Administratrice

**Christian CASTENDET**  
Administrateur  
Président de la  
Commission de  
Contrôle

**Maria DUFAU**  
Administratrice

**Emmanuelle ESPILONDO**  
Administratrice

**Pierre FABRE**  
Administrateur

**Françoise GRIMALDI**  
Administratrice

**Stéphanie HUGONNIER**  
Administratrice

**Pascale KHALDI**  
Administratrice

**Ludovic HELLIOT**  
Administrateur



# L'Udaf64 en quelques chiffres

**191 945**  
**Familles Représentées**  
**dans le département**

**73**  
**Représentations**  
**Familiales**

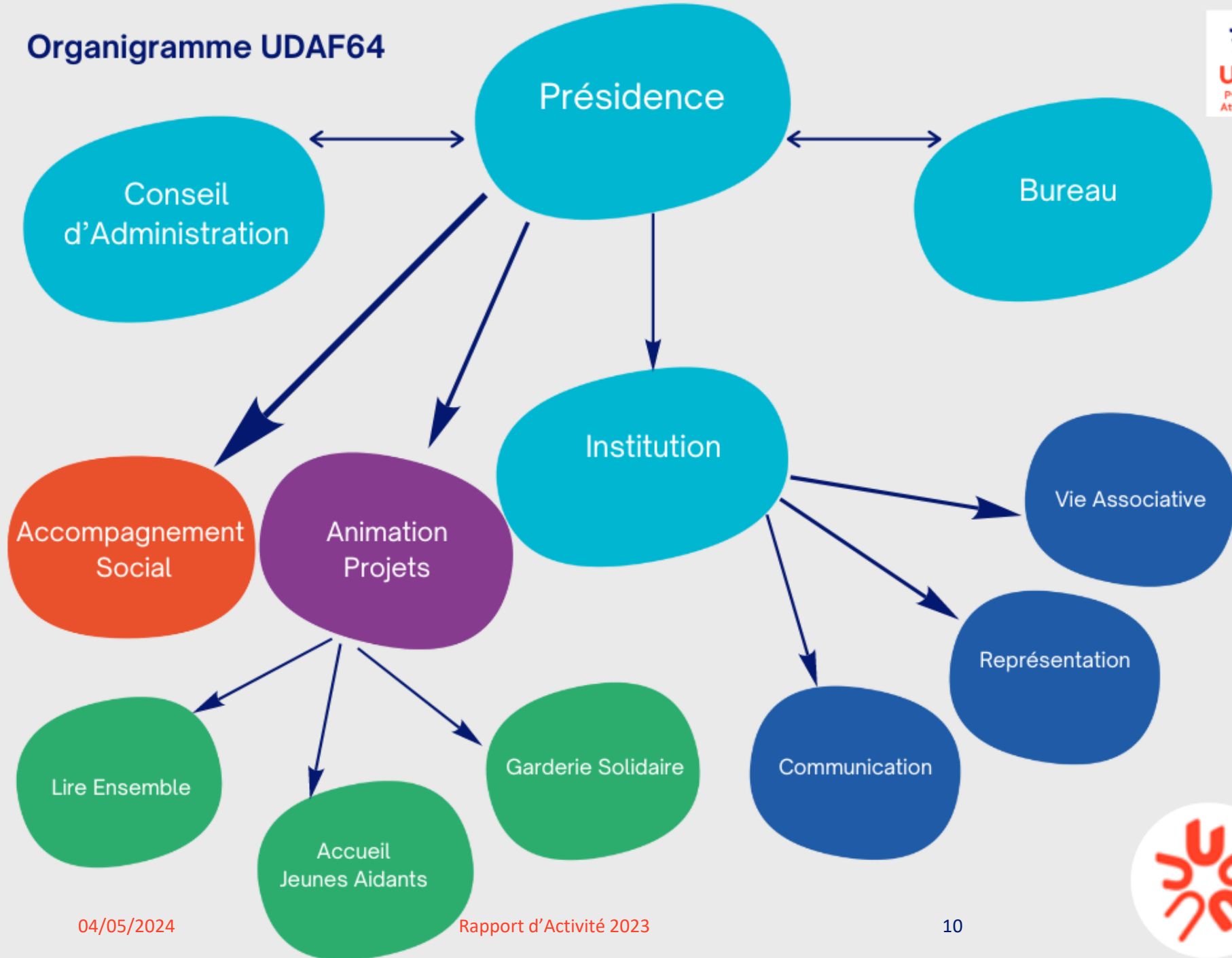
**13**  
**Représentants au sein**  
**des instances**  
**départementales**

**36**  
**Représentants dans**  
**les CCAS**

**20**  
**Associations**  
**Adhérentes**

**1729**  
**Familles Adhérentes**

**3**  
**Salariées**



# Nos missions

## 4 missions définies par l'article L211-3 du CASF pour améliorer la vie des familles

- Donner un avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les représentants des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département et la commune.
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.
- Exercer devant toutes les juridictions, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

# Nos associations adhérentes

## Mouvements familiaux à recrutement général



AFC BAB  
AFC de la Côte Basque  
AFC de Pau Région



AFL Le Touquet Pau  
AFL Pau Béarn  
AFL de Sévignacq  
et de la Vallée du Gabas  
AFL Deneri Idekia  
AFL des Locataires 64



AFP Forum Familles 64  
AFP Le Phare



AFR Tardets  
AFR Thèze  
AFR des Crêtes  
AFR des Deux Luys  
AFR les Crêtes de Vic-Bilh  
AFR de Lagor  
AFR Guzientzat



CSF Union Locale  
du Pays Basque

## Mouvements familiaux à recrutement spécifique



UNAFAM Délégation  
64 Pyrénées-  
Atlantiques

# Les représentations

L'Udaf64 dispose de représentants familiaux qui siègent dans de nombreuses instances avec pour mission de représenter les intérêts généraux de toutes les familles

**Elle représente et défend les familles dans près de 25 organismes départementaux, notamment :**

- **Prestations – droits des familles**
  - Caisse d'allocations familiales (CAF).
  - Mutualité sociale agricole (MSA).
  - Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS).
  - Médaille de la famille.

## **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

La délégation UDAF de la CAF 64 se compose de 7 administrateurs, 3 titulaires et 4 suppléants.

Un siège est à pourvoir. Un seul homme pour 6 femmes.

L'année 2023 a été une année de travail autour de la Convention d'Objectif et de Gestion (CPOG) que la CNAF a signée avec l'État qui se décline localement en Contrat pluriannuel d'Objectif et Gestion.

Les administrateurs UDAF ont travaillé sur la défense des droits des familles qui s'est traduite par une déclaration lors du vote du CPOG.

Au rythme de 4 Conseils d'Administrations par an, 6 Commissions d'Actions Sociales pour soutenir les structures du département, 10 Commissions d'Aides Individuelles et 10 Commissions de Recours à l'Amiable, les administrateurs ont à cœur d'être présents à chacune des représentations qui leur ont été données et la délégation veille à ce que les sièges ne soient pas vacants.

Leur mission de veille est complétée par une envie de la délégation d'être force de proposition pour que notamment les services : enfance, petite enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale soient accessibles sur tous les territoires du département lors de ce CPOG.

## La Médaille des Familles



Créée en 1920, la médaille de la famille est une **distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles**. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par [décret du 17 février 2022](#).

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

**L'Udaf64 assure le secrétariat de la commission départementale de la médaille de la famille et coordonne les enquêtes en vue de son attribution.**

Les candidatures ou les propositions doivent être déposées à la mairie de la commune du domicile. La liste des pièces est indiquée sur [service-public.fr](https://service-public.fr). La mairie adresse ensuite le dossier complet au secrétariat de la médaille de la famille de l'Udaf64, qui ordonne les enquêtes en vue de l'attribution de la Médaille. C'est le Préfet qui, par arrêté préfectoral, attribue cette distinction.

Une cérémonie officielle peut être organisée par la préfecture ou par la mairie.

**5 dossiers ont été étudiés en 2023**

# Les représentations

- **Enfance - Jeunesse**
  - Conseil départemental du schéma des services aux familles
  - Conseil départemental de l'Éducation Nationale (CDEN 64)
  - Commission d'agrément pour l'adoption
  - Conseil de familles des pupilles de l'État



## Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

*Présidé par le Préfet, le CDEN se réunit sur des ordres du jour proposés par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et le Conseil Départemental (CD) 64 pour les Ecoles et les Collèges.*

*Y sont représentés : Les Syndicats Enseignants - Les Parents d'Elèves - Les Elus territoriaux - Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)- Les Associations Complémentaires de l'Enseignement Public.*

**L'Udaf64 qui représente l'ensemble des Familles occupe deux postes de titulaires (Michel FILLION – Gérard ROBESSON) et deux postes de suppléantes (Stéphanie HUGONNIER – Danielle BOYER).**

Le CDEN a été réuni cinq fois : 24 février – 10 mars – 21 mars – 07 septembre et 23 novembre 2023.

Parmi les sujets abordés : le Règlement Intérieur du CDEN – l'organisation du temps scolaire.

### Compétence de l'Etat :

**1<sup>er</sup> degré :** la carte scolaire – le renouvellement DDEN – l'indemnité représentative des logements des instituteurs – les bilans rentrée – les ajustements – les examens – l'orientation – l'affectation – l'accompagnement éducatif – les langues régionales – la scolarisation d'élèves en situation de handicap ...

**2<sup>ème</sup> degré :** la sectorisation des collèges – la carte scolaire – les effectifs – la dotation globale horaire...

**Compétence du département :** secteurs collèges – capacité d'accueil – créations ULIS – Investissements des établissements publics – subventions des établissements privés sous contrat d'association ...

***Nous intervenons, en tenant compte de la défense des intérêts matériels et moraux des familles et des enfants.***

***Souvent les considérations comptables gouvernementales priment.***

***Nous déplorons les fermetures de Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).***

## La Commission d'agrément pour l'adoption

Un agrément est indispensable pour toute personne qui souhaite adopter un enfant pupille de l'État ou un enfant étranger.

Après un délai maximum de neuf mois, le Président du Conseil départemental décide de l'accord ou non de l'agrément sur avis de la commission d'agrément.

### Pour donner son avis, la Commission s'appuie sur :

- une évaluation de la situation familiale, des capacités éducatives ainsi que des possibilités d'accueil en vue d'adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant étranger. Cette évaluation est confiée à des assistants de service sociaux.
- une évaluation, confiée à des psychologues relevant d'organismes publics ou privés habilités pour des missions auprès du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

### Cette commission comprend :

- 3 personnes appartenant au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 2 membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat dont une désignée par l'UDAF et une par l'ADEPAPE
- 1 personne qualifiée dans le domaine de la protection sanitaire et sociale de l'enfance

La Commission d'Agrément s'est réunie une fois par mois. Outre les demandes d'agrément, elle traite des modifications demandées dans les dossiers et des retraits de dossiers.

## Le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

**Depuis la promulgation de la Loi Taquet de février 2022 le Conseil de famille est composé de la façon suivante :**

Outre le tuteur (le Préfet ou son représentant)

- Un membre d'associations de pupilles ou d'anciens pupilles ou de personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département ;
- Deux membres d'associations familiales concourant à la représentation de la diversité des familles, dont un membre titulaire et un membre suppléant d'associations de familles adoptives ;
- Un membre d'associations d'assistants familiaux ;
- Deux représentants du conseil départemental ;
- Une personnalité qualifiée que sa compétence et son expérience professionnelles en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations qualifient particulièrement pour l'exercice de fonctions en son sein ;
- Une personnalité qualifiée, que son expérience et sa compétence professionnelles en matière médicale, psychologique ou sociale qualifient particulièrement pour l'exercice de fonctions en son sein.

Le conseil de famille et le tuteur exercent les attributions conférées à ces organes sur la base du code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F article L224-1). Ils se partagent ainsi l'ensemble des responsabilités liées habituellement à l'autorité parentale et visant à assurer le développement harmonieux, physique, intellectuel, affectif et social de chaque enfant sous tutelle.

Chargé d'établir le projet de vie pour l'enfant pupille, il se prononce également sur le choix d'une famille adoptante et sur chaque évènement intervenant dans la vie des pupilles tant qu'ils sont sur tutelle de l'état, que ce soit dans le domaine du mode d'hébergement ou de la scolarité etc...

Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat s'est réuni à 12 reprises en séances plénières et deux fois en composition restreinte pour recevoir des pupilles ou des assistants familiaux à l'occasion d'évènements particuliers.

Il s'est également réuni de façon plus informelle en séances de travail sur la refonte de son règlement intérieur sur demande répétée et insistante des membres UDAF- ADEPAPPE- ADF- Enfance et Famille d'adoption afin qu'il soit mis en conformité avec la Loi.

# Les représentations

- **Logement**
  - Offices Publics de l'Habitat (OPH)
  - Office 64
- **Santé**
  - Etablissements de santé (publics et privés)
  - Conseil territorial de santé
  - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

## Etablissements de Santé (Publics et Privés)

Nous avons actuellement huit représentants des usagers dans neuf établissements de santé.

Ils interviennent au SSR Jeunes Chênes à Pau et au SSR Nid Béarnais (titulaire), au SSR Concha Beerri à Hendaye (titulaire) – cet établissement a été audité en 2023 par la Haute Autorité de Santé, à la clinique cardiologique d'Aressy en tant que titulaire et remplaçant, à l'ESP GARAZI à Ispoure en tant que titulaire et suppléant, à la clinique Mirambeau et la clinique Amade à Bayonne et à Anglet en tant que titulaire et au CRF en milieu thermal à Salies de Béarn.

De même nous avons un représentant titulaire au Conseil Territorial de Santé du Département (CTS) qui siège à la commission des usagers.

En 2023 nous avons perdu un siège du fait du regroupement des cliniques Marzet et Navarre.

Fin 2023 la clinique cardiologique d'Aressy passe sous la direction des hôpitaux de Bordeaux.

# Les faits marquants de l'année 2023

## Rencontres Associations et Organismes

### Février

- SESSAD Projet de Vie ADAPEI

### Mars

- Association Française des Aidants
- Présentation TIAKI : Application pour aidants
- Association pour la Guidance Parentale et Infantile (AGPI)
- Jeunes Aidants Ensemble (JADE)
- Comité départementale d'Intervention et d'Animation pour les Personnes Agées (CIAPA)
- Réseau Local Parentalité

### Avril

- Comité départemental d'Intervention et d'Animation pour les Personnes Agées
- Association des Maires de France

### Mai

- Asso Calourine
- Comité départementale d'Intervention et

d'Animation pour les Personnes Agées

- Association Française des Aidants

### Juin

- Réseau Local Parentalité
- Centre Ressources Béarn Adour
- Enfants Handicapés Espoir
- Comité départemental d'Intervention et d'Animation pour les Personnes Agées

### Juillet

- Uni-Cités

### Août

- Patrice Baduel, Chargé de mission Parentalité, Ville de Pau

### Septembre

- Comité départementale d'Intervention et d'Animation pour les Personnes Agées
- Crèche Familiale Association au Service de l'Enfance
- Crèche parentale, Directrice, NIN Christiane

- Jeunes Aidants Ensemble (JADE)

- Maison des 1000 premiers

- Crèche A petits Pas

### Octobre

- Réseau Local Parentalité
- Protection Maternelle Infantile (PMI)

### Novembre

- Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Réseau Local Parentalité
- Maison des 1000 premiers jours
- France Alzheimer Pyrénées-Atlantiques (FAPA)

### Décembre

- Ouverture du Site Internet
- Réseau Local Parentalité
- Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- Comité départemental d'Intervention et d'Animation pour les Personnes Agées

# Participation aux instances et groupes de travail Unaf - Uraf

- Participation à l'Observatoire National – Régional et Départemental des Familles sur le thème :  
« Désir d'enfant »
- Groupe de Travail « Unis pour les Pupilles »
  - En visio
- Groupe de Travail « Accompagner et soutenir les aidants familiaux »
  - En visio le 03 mars 2023
  - En visio le 06 avril 2023
  - En visio le 19 octobre 2023
- Groupe de Travail « Garderies solidaires »
  - En visio le 12 mai 2023
  - En visio le 09 novembre 2023
- Groupe de Travail « Lire ensemble »
  - En présentiel le 03 octobre 2023
  - En visio le 08 novembre 2023
- Conseil d'Administration Uraf Nouvelle-Aquitaine (3 Administrateurs)
  - En présentiel le 05 mai 2023

# Evènements auxquels l'Udaf64 a participé

- Assemblée Générale de l'UNAF à Angers
- Forum des Associations
- Semaine des aidants
- Ciné-débat Macif
- Commission Environnement Uraf – Journée alimentation

## Accompagnement des familles

Des familles ont sollicité notre aide.

Nous les avons orientées vers les organismes concernés par leurs difficultés :

- difficultés financières,
- accès aux droits,
- logement...





# Vie de notre Projet Associatif

Dans le cadre du développement de son projet associatif défini en 2022, l'Udaf64 s'est efforcée en cette année 2023 de construire les trois actions prioritaires de son projet :

- Les Jeunes Aidants
- Le Lire Ensemble
- Le Répit Parental



Notre Projet

# Service Jeunes Aidants



## La rédaction de la fiche action a permis de dégager les objectifs du projet :

- Sensibiliser les professionnels en contact avec les jeunes aidants afin de les repérer, les aider et les orienter vers des solutions de répit.
- Proposer des solutions de répit adaptées aux jeunes aidants en collaboration avec l'association JADE.
- Coordonner l'action des acteurs territoriaux pour amener à une meilleure coopération des actions à destination de ces jeunes et favoriser l'innovation.

# Service Lire Ensemble



## Objectifs :

- Lutter contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité et soutenir leurs familles
- Leur permettre de créer du lien social
- Leur offrir un accès à la culture
- Réduire la fracture sociale

## Public concerné :

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Personnes touchées par l'illettrisme
- Le dispositif sera mis en place en lien avec les EHPAD, les établissements spécialisés, les centres sociaux.

# Service Répit Parental



## Objectifs :

- Favoriser le répit parental en permettant aux parents de s'accorder du temps
- Favoriser l'échange, le lien social
- Prévenir le burnout parental
- Aider les parents à trouver la meilleure solution

Le projet initial prévoyait la création de la garderie solidaire, aux vues des contacts déjà pris et de l'avancée de nos réflexions, nous envisageons l'élargissement du projet à d'autres solutions.

Des contacts ont été pris avec des structures susceptibles de devenir des partenaires.

# Infos Pratiques pour 2024

**Notre Site Internet**

**[www.udaf64.fr](http://www.udaf64.fr)**

**Notre Siège Social**

**15 avenue du Général de Gaulle  
64000 PAU**

**Institution  
Vie Associative  
Communication**

**23 rue Roger Salengro  
64000 PAU**

**05.33.66.01.02**

**06.81.46.56.85**

**[accueil@udaf64.fr](mailto:accueil@udaf64.fr)**

Directrice de la Publication  
et Présidente de l'Udaf64  
Danielle FILLION  
Responsable de la Communication  
Frédérique CAZABAT



UNIS POUR LES FAMILLES

**Union nationale des associations familiales**  
15 avenue du Général de Gaulle – 64000 PAU  
udaf64.fr

04/05/2024

Rapport d'Activité 2023